

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**

**Objet : Passage à la nomenclature M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en salle polyvalente de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Pierre BOUDINELLE, Yves BUTEL, Nathalie CORNILLE, Emmanuel DELAHAYE, Philippe DELAPORTE, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Denis DUROT, Philippe EVRARD, France FONGUEUSE, Jean GORRIEZ, Guy HAZARD, Claude HERTAULT, Eric KRAEMER, Valérie LEBORGNE DUBOIS, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques LELEU, Christian LESENNE, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Eric MOUTON, Régis PATTE, Arnaud PETIT, Daniele PIERRU, Patricia POUPART, Thierry RUELLET, Henri SANNIER, Jacky THUEUX, Catherine TSCHANZ

Etait excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel MAQUET.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Eric Kraemer en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du comité syndical du 13 mars est adopté.

**Délibération n°TD/CS.23.25**

La M57 devient le référentiel de droit commun à partir de 2024.

Dans ce cadre, la collectivité basculera au 01/01/2024 de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 développée.

Ce changement de nomenclature concernera le budget principal.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- ✓ L'application des nouvelles règles d'amortissement
- ✓ Le vote d'un règlement budgétaire et financier (RBF)
- ✓ L'apurement du compte 1069
- ✓ La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires
- ✓ La production ultérieure de nouveaux états financiers regroupant le compte administratif et le compte de gestion, le CFU : Compte Financier Unique.
- ✓ La fongibilité partielle des crédits de dépenses (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5%.



Le comité syndical après avoir délibéré, oui l'exposé qui précède, à l'unanimité :

- ✓ Adopte la nomenclature M57 au 01/01/2024
- ✓ Autorise la Présidente à mettre en œuvre les procédures nécessaires au changement de nomenclature et à signer tous les documents afférents.

Pour Extrait conforme,  
La Présidente,  
Patricia Poupart